



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 18 MARS 2022 À 12 H

AVIS est donné par la soussignée, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, le vendredi 18 mars 2022 à 12 h.

La séance extraordinaire se déroulera à l'hôtel de ville situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, à Prévost.

Cet avis est publié conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 16^E JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Caroline Dion, notaire
Greffière